



Mise à disposition pièce d'un cabinet médical pour ma compagne

Par **doctorno**, le 12/11/2012 à 10:01

Bonjour,

Je suis médecin et j'exerce mon activité en cabinet à titre libéral. Je suis locataire et j'ai signé un bail mixte avec mon propriétaire, puisque j'utilise une pièce de cet appartement que je loue pour mon activité et les autres pièces sont mon lieu de vie. J'ai bien entendu l'autorisation d'exercer de la part du syndic et celle de mon propriétaire.

Ma compagne (nous ne sommes pas mariés ni pacsés) projette dans le futur de s'installer en tant que professionnelle de la relation d'aide. Elle sera donc psychopraticienne et s'installera en tant qu'auto entrepreneuse dans un premier temps.

Puis je, afin de l'aider à démarrer, mettre à sa disposition à titre gratuit, une des pièces de l'appartement où j'exerce mon activité, afin qu'elle puisse y exercer une fois ou deux par semaine?

Quelles sont les formalités administratives que je dois remplir pour ce faire: j'ai entendu parler d'une convention à signer entre elle et moi. Comment cela s'appelle t il? puis je en tant que locataire être le "prêteur" de la pièce et elle "l'emprunteur"?

Quelle lettre doit je faire à mon propriétaire pour demander l'autorisation pour elle d'exercer?

Quelle est l'obligation de ma compagne concernant les assurance professionnelles vis à vis de la pièce que je pourrais lui prêter à titre gratuit?

merci de vos réponses par avance